

21 juillet 2018

45, Pde Clemenceau - BP 30182
85105 LES SABLES D'OLONNE cedex
 ☎ 02 51 95 36 56 - 📠 02 51 32 35 75
 contact@agencealizes.com
 www.agencealizes.com

BAREME HONORAIRES



VENTE - VIAGER – FONDS DE COMMERCE - IMMEUBLE COMMERCIAL INDUSTRIEL PROFESSIONNEL – CESSION DROIT AU BAIL

➤ Tranche1 de 0 à 100.000 € avec un minimum de 2.000 € TTC	5,00 % TTC
➤ Tranche2 de 100 001 € à 150.000 €	3,00 % TTC
➤ Tranche3 de 150 001 € à 200.000 €	2,00 % TTC
➤ Tranche4 à partir de 200.001 €	1,00 % TTC

Tranche 1 complète - 5 000 €
 Tranche 2 complète- 1 500 €
 Tranche 3 complète -1 000 €
 Tranche 4 – à calculer sur montant restant.

HORS BAREME – BIEN D'EXCEPTION tel que CHATEAUX – 5% TTC

BAIL PROFESSIONNEL - BAIL COMMERCIAL - BAIL DEROGATOIRE – BAIL SAISONNIER :

Loyer annuel inférieur à 5000 € TTC	10,00 % TTC
Loyer annuel à partir de 5001 € TTC	8,00 % TTC

L'état des lieux bail commercial, bail bureau, bail professionnel : suivant devis accepté.

Honoraires de rédaction acte définitif cession droit au bail, fonds de commerce 2000 € TTC
 réalisé après rédaction de l'avant contrat effectué par l'agence.

TRANSACTION LOCATIVE : Bail soumis à la loi 89-462 du 06/07/1989

Charges	Propriétaire	Locataire
Entremise	5% TTC du loyer mensuel hors charge	Néant
Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel si <6.000 €/an 4% TTC du loyer annuel si >6.000 €/an 3% TTC du loyer annuel si >8 000 € an	5% TTC du loyer annuel si <6.000 €/an (*) 4% TTC du loyer annuel si >6.000 €/an (*) 3% TTC du loyer annuel si >8 000 € an (*) (*) = dans la limite de 8 €/m2
Etat des Lieux d'Entrée	1,50 €/m2 si surface < 100 m2 (loi Boutin) 1,00 €/ m2 si surface >100 m2 (loi Boutin)	1,50 €/m2 si surface < 100 m2 (**) 1,00 €/ m2 si surface >100 m2 (**) (**) = dans la limite de 3 €/m2

TRANSACTION LOCATIVE : Bail droit commun (résidence secondaire, etc).

Loyer annuel inférieur à 5000 € TTC	10,00 % TTC
Loyer annuel à partir de 5001 € TTC	8,00 % TTC

La totalité des honoraires, visite, constitution dossier, rédaction du bail est à la charge du locataire
 Frais d'entremise 5% TTC loyer mensuel charge bailleur–L'état des lieux Entrée:1,50 € ttc/m2 à la charge du locataire. Inventaire initial facturé au propriétaire : TTC 50 €/heure suivant lettre de mission et devis accepté. Inventaire avant chaque changement locataire : 50 € - 100 € - 200 € TTC en fonction du type de logement.

AVIS DE VALEUR comprenant visite des lieux, relevés de mètres, constitution dossier technique (construction – urbanisme - photos) et conclusion par écrit soit 3 heures – Forfait 200,00 € TTC
 Au-delà : 50 € TTC/Heure sur devis accepté et lettre de mission.

Le Pourcentage de ce barème s'entend TTC sur le prix de vente TTC. Taux de la TVA en vigueur (20 % à ce jour).

Dans le cadre d'une collaboration inter-agences, les honoraires seront ceux du barème pratiqué par le confrère mandataire titulaire du mandat de vente.

Dans le cadre d'une vente d'un immeuble neuf, via un promoteur, lotisseur ou constructeur, les honoraires seront ceux du barème pratiqué par le vendeur, honoraires charge vendeur. Les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.

En cas de prestation non prévue au présent barème, une lettre de mission et devis seront soumis au client au préalable pour accord.

Une remise sur honoraires pourra être effectuée en cas de dossiers multiples émanant du même mandant.

